

Monsieur le Maire de St Cézaire-sur-Siagne
Mairie de St Cézaire-sur-Siagne
Hôtel de Ville
5, rue de la République
06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE

Grasse, le 26 janvier 2022

**Service
Aménagement**

Objet : projet de modification n° 4 du PLU de St Cézaire-sur-Siagne –
Observations de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Affaire suivie par :
Gilles GAVEAU
Responsable du service
Aménagement des
secteurs à enjeux et
politique foncière

Monsieur le Maire, *mon cher -Christian,*

Tél. : 04.97.05 22 07

Par courrier reçu le 27 décembre 2021, vous m'avez transmis pour avis
le projet de modification n°4 du PLU de Saint Cézaire-sur-Siagne pour
lequel un avis de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est
sollicité.

Réf. :
JV/MF/NC/GG/18888

La CAPG étant compétente concernant l'aménagement des parcs
d'activités économiques, nous avons suivi avec intérêt la modification du
PLU portant sur le parc d'activités des « hauts de Grasse ».

A ce titre, les services de la communauté d'agglomération ont été associés
à la préfiguration de l'orientation d'aménagement et de programmation
(OAP) du parc d'activités des « hauts de Grasse » et je vous en remercie. ✓

La modification de l'OAP des « hauts de Grasse » étant conforme aux
échanges préalables organisés entre l'équipe municipale et les services de
la CAPG, je vous informe que la Communauté d'agglomération émet un
avis favorable à la présente modification du PLU de St Cézaire-sur-Siagne
en ce qu'elle permettra d'améliorer la fonctionnalité et le développement
du parc d'activités. //

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sincères
salutations.

Bien à Vous.

Le Président,



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes